COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU I

EXTRAIT DU REGISTR DU CONSEIL

Envoyé en préfecture le 17/11/2023

Reçu en préfecture le 17/11/2023

Publiè le 17/11/2023

ID : 074-247400682-20231003-2023_176-DE

Nº 2023-176

OBJET:

Extension de la MSP du Brevon Demande de subventions

L'an deux mil vingt-trois, le 3 octobre, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Essert-Romand, sous la présidence de Monsieur Fabien TROMBERT.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 27 septembre 2023

Présents:

Mmes MARULLAZ Aube, ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth, COTTET Sophie, MARTEL Mireille, TRABICHET Yannick et GRENAT Maryse.

MM. TROMBERT Fabien, VINET Philippe, MUTILLOD Christophe, VUAGNOUX Jean-Louis, REY Emmanuel, DENNÉ Jean-Claude, MUFFAT Michel, DEGENEVE Alain, VUATTOUX Rémy, MUFFAT Jean-François, MENOUD Jean-François, HAUTE-VILLE Laurent, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérald.

Résultat du vote:

votants :......23
pour :.....23
contre :....00
abstention :....00

Procurations ont été données :

- par Célia BERNAZ à Jean-Louis VUAGNOUX,
- par Jean-Marc GIROD à Yannick TRABICHET,
- par Manuelle BUET à Fabien TROMBERT.

Monsieur Gérald LOMBARD a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil communautaire le projet d'extension de la MSP du Brevon à Lullin qui permettra d'accueillir un deuxième médecin et un cabinet dentaire. Il précise que ce projet, d'un montant estimé à 360 000 € HT, est éligible :

- à la DETR 2024 au titre de la catégorie prioritaire des « Maisons de Santé Pluriprofessionnelles »,
- à une aide de la Région AURA au titre des MSP labellisées par l'ARS,
- à une aide du Département de la Haute-Savoie au titre des MSP labellisées par l'ARS,

Il propose de déposer des demandes de financement (en priorité 1 pour la DETR).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- · à l'unanimité.
- approuve le projet pour un montant de 360 000 € HT,
- accepte le plan de financement suivant :

* DETR 2024 (30%)	108 000 €
* Région (20%)	72 000 €
* Département (20%)	72 000 €
* CCHC (autofinancement – 30%)	108 000 €

- sollicite Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie pour l'attribution d'une subvention de 108 000 € au titre de la DETR 2024 en priorité 1,
- sollicite Monsieur le Président de la Région AURA pour l'attribution d'une subvention de 72 000 € au titre des MSP labellisées par l'ARS,
- sollicite Monsieur le Président du Département de la Haute-Savoie pour l'attribution d'une subvention de 72 000 € au titre des MSP labellisées par l'ARS,
- **donne** délégation à Monsieur le Président pour la réalisation de ce projet et la mise en place du financement.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS

Publié ou notifié Le :

Le Président
Fabien TROMBERT

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le secrétaire de séance Gérald LOMBARD